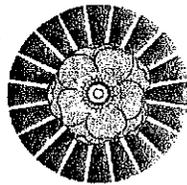


-DD-

Demande présentée à Hydro-Québec pour

L'accessibilité du 550 volts en
électricité pour la municipalité de
Saint-Pierre-de-Lamy sur le
territoire de la MRC de
Témiscouata

Par



MRC DE TÉMISCOUATA



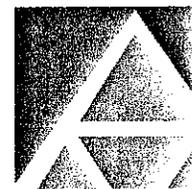
DE LA MRC DE TÉMISCOUATA

Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy



SADC

Société d'aide
au développement
de la collectivité
de Témiscouata



LES PRODUITS PBM

Février 2007

La MRC de Témiscouata est localisée dans l'est du Québec, à la frontière du Québec, du Nouveau-Brunswick et du Maine (USA). Elle se situe entre les villes de Rivière-du-Loup et Edmundston au Nouveau-Brunswick. Elle comprend plus de 20 municipalités, dont celle de Saint-Pierre-de-Lamy.

Pour sa part, la municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy est localisée à une quinzaine de kilomètres de Saint-Honoré au Témiscouata. Elle est à mi-chemin entre Saint-Honoré au Témiscouata, Saint-Hubert de Rivière-du-Loup et Saint-Cyprien.

Sur le plan de l'approvisionnement en électricité, cette municipalité est alimentée par un centre de distribution localisé entre Saint-Cyprien et Saint-Jean-de-Dieu. Son ravitaillement est fait par du courant 120 volts.

La municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy est encore plus fragile que les autres puisqu'elle ne jouit pas de la présence du 550 volts à aucun endroit sur son territoire. Cette situation particulière occasionne de nombreux et très importants problèmes que nous allons vous présenter dans le présent mémoire.

Nous croyons que ses habitants et ses entreprises ont le même droit d'avoir accès au 550 comme toutes les municipalités de la province. Des résidents habitent le territoire et il y a aussi la présence d'entreprises acéricoles, agricoles et une entreprise de 2^e et 3^e transformation des bois, Les Produits PBM inc.

Dans la mission d'Hydro-Québec, il est clairement défini que sa mission est : **fournir à la clientèle québécoise une alimentation électrique fiable et sécuritaire. Offrir des services adaptés aux attentes prioritaires de la clientèle.**¹

Électricité

Au Témiscouata, la principale ligne de transport électrique est d'une capacité de 315 kV et elle traverse le territoire dans une orientation nord-ouest vers le sud-ouest.

¹ Voir site web d'Hydro-Québec www.hydroquebec.com/c-tribution

Les municipalités qui sont concernées par le passage de cette ligne de transmission d'énergie sont : Saint-Honoré, Saint-Elzéar, Cabano, Saint-Eusèbe, Notre-Dame-du-Lac et Dégelis. Par l'intermédiaire d'un poste d'interconnexion situé au sud de Dégelis, cette ligne assure le lien entre le réseau de transport d'électricité du Québec et du Nouveau-Brunswick.

Les communautés locales sont desservies par un réseau de lignes de 120 kV installé dans les municipalités de Saint-Honoré, Saint-Elzéar, Cabano, Squatec, Notre-Dame-du-Lac, Dégelis, Saint-Louis du Ha! Ha! et Pohénégamook.

Le réseau de distribution local est alimenté par des postes situés à Pohénégamook, Dégelis, Cabano, Squatec.²

La municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy étant située à l'extérieur des grandes voies de distribution de l'électricité ne peut bénéficier que d'un approvisionnement qui se fait par l'intermédiaire d'une ligne de 120 kV.

Une communication faite avec Hydro-Québec nous a permis de constater qu'il n'y a pas de carte où on peut identifier les endroits sur le territoire où le 550 est accessible. On nous a expliqué qu'il fallait vérifier les poteaux pourvus de trois fils au sommet de la ligne. Cette vérification nous a permis de constater l'absence de service à Saint-Pierre-de-Lamy.³

C'est pourquoi nous vous adressons une demande pour la mise en place du service 550 volts à Saint-Pierre-de-Lamy afin de desservir adéquatement ses habitants et ses entreprises.

Nous appuyons notre requête sur le fait que le gouvernement du Québec, dans le cadre du renouvellement de la politique nationale de la ruralité, a mis l'emphase sur la modulation des programmes des différents ministères et organismes gouvernementaux (comme Hydro-Québec) afin d'adapter ceux-ci aux réalités vécues par les communautés rurales.

«Lors de la préparation de politiques et de programmes, les ministères et organismes gouvernementaux devront tenir compte des caractéristiques du territoire, en particulier des milieux ruraux, et adapter leurs interventions en conséquence. L'application de cette clause de modulation fera l'objet d'une analyse par le comité ministériel à la

² Source : schéma d'aménagement de la MRC de Témiscouata.

³ Référence : M. David Paquet d'Hydro-Québec, Rivière-du-Loup le 29 juin 2005.

décentralisation et aux régions (CMDR) et fera pratiquement l'objet d'un avis du ministère des affaires municipales et des régions (MAMR). »⁴

Sondage

Un sondage a été réalisé auprès des résidents et des entreprises de Saint-Pierre-de-Lamy afin de connaître le taux de satisfaction face au service de distribution électrique sur le territoire.

Méthode de sondage

Le questionnaire-sondage a été préparé par un comité de travail comprenant la municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy, le CLD, la MRC et des représentants des entreprises du milieu.

50 familles, 10 entreprises.

Envoi par la poste.

Relance personnelle : maison par maison.

Taux de réponse : 80 %

Résultats

Parmi les 80 % de répondants et répondantes, nous avons fait ressortir les affirmations suivantes :

Résidences

- 80 % des familles sentent une fluctuation.
 - Fluctuation entre 16h et 20h.
 - Impossibilité de faire fonctionner deux (2) appareils ménagers en même temps.
 - Chauffage électrique insuffisant.
 - Impossibilité de laisser un ordinateur ouvert.
 - Obligation d'appeler Hydro-Québec souvent.
-

⁴ Politique nationale de la ruralité 2007-2014, page 30

Entreprises acéricoles

- Disjoncteurs qui déclenchent.
 - Nombreux bris de moteurs.
 - Nombreux bris de pompes vacuum.
 - Surchauffe de moteurs.
 - Impossibilité de faire fonctionner tous les appareils en même temps, ce qui amène l'allongement du temps de travail, donc coûts supplémentaires.
-

Comité touristique

- Exploitant d'un camping au Lac Sload sans service d'électricité.
 - Nécessité d'avoir des génératrices.
 - Exploitant d'un service de cantine sans service d'électricité.
 - Absence d'une ligne électrique qui se rend au lac.
 - 30 nouveaux terrains de camping ouverts.
 - Possibilité d'expansion.
-

Entreprises agricoles laitières

- Fluctuation à tous les jours.
 - Ordinateur qui arrête (perte de données).
 - Doit garder une batterie de secours pour copie de sûreté (backup).
 - Baisse de courant = baisse de rendement des animaux et peut occasionner des maladies.
 - Ventilation doit demeurer fermée à l'heure de la traite.
 - Plusieurs bris majeurs occasionnés par les baisses et ce, à tous les producteurs.
 - Bris d'un moteur de silo.
-

Les Produits PBM

- Fonctionne au moyen de la vapeur.
 - Nécessite l'opération d'un moteur diesel.
 - Réticence des institutions financières à cause de l'absence du 550.
 - Bris : perte d'argent et perte de temps.
 - Téléphonie présente, pourquoi pas le 550?
 - 40 emplois directs et indirects à préserver.
 - L'entreprise possède une relève (2 fils du propriétaire), donc continuée.
-

Les Produits PBM est la principale entreprise industrielle de la municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy. Cette entreprise a toujours voulu aller de l'avant malgré les nombreuses contraintes qui limitaient sa capacité de développement. Encore aujourd'hui, plusieurs projets et activités de développement sont limités dans leur potentiel par des problèmes tels que ceux de l'approvisionnement constant et de qualité en électricité.

Notre enquête fait ressortir que les besoins sont criants sur le territoire.

Le sondage démontre les nombreux inconvénients, les coûts et les pertes engendrés par l'absence du 550 pour les entreprises. Il démontre aussi que le service électrique inadéquat occasionne de nombreuses difficultés aux résidents de Saint-Pierre-de-Lamy. Tous ces constats nous portent à affirmer que l'ajout du service n'est pas un luxe, mais bien une nécessité.

En conséquence, nous affirmons que l'accessibilité du 550 volts aux citoyens et citoyennes de Saint-Pierre-de-Lamy n'est pas seulement souhaitable, mais indispensable pour tous citoyens et citoyennes, familles et entreprises qui souhaitent vivre au Québec.

Hydro-Québec, un véritable fleuron de notre économie, une entreprise reconnue mondialement pour la qualité de ses infrastructures et la qualité de ses services; une entreprise reconnue pour sa capacité à réaliser des chantiers de très grande envergure, **aura certainement une grande facilité à répondre aux besoins clairement signifiés et entièrement justifiés de la municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy.**

Cette démarche légitime est de plus, très fortement appuyée par l'ensemble des intervenants et intervenantes socio-économiques de la MRC de Témiscouata.

Et nous avons signé d'un commun accord :

MRC de Témiscouata,

Serge Fortin
Préfet

CLD de la MRC de Témiscouata,

Jacques Asselin
Président

Municipalité de St-Pierre-de-Lamy,

Gaston Caron
Maire

SADC de Témiscouata,

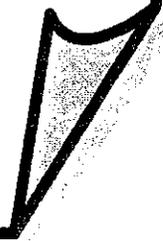
Gérald Marquis
Président

Les Produits PBM,

Jean-Yves Ouellet
Président

Annexe 1

Sondage



QUESTIONNAIRE SUR L'UTILISATION DE L'ÉLECTRICITÉ
À SAINT-PIERRE-DE-LAMY

NOM : _____ PRÉNOM : _____

NO CIVIQUE; RUE : _____
SAINT-PIERRE-DE-LAMY, QC G0L 4B0

QUESTION

NO 1 : COMBIEN DE PERSONNE HABITE LA MAISON : _____

NO 2 : COÛT DE LA FACTURE PAR 2 MOIS : _____

NO 3 : ENTREPRISES : (AGRICULTEURS; ACÉRICULTEURS; INDUSTRIE)
COÛT DE LA FACTURE PAR 2 MOIS : _____

PAR ANNÉE : _____

NO 4 : AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES, AVEZ-VOUS ÉTÉ VICTIME
D'UNE FLUCTUATION (BAISSE DE COURANT) ? _____

SI OUI, EXPLIQUEZ À COMBIEN DE REPRISES CELA S'EST PRODUIT :

RAREMENT _____ QUELQUES FOIS _____ SOUVENT _____

À TOUTES LES SEMAINES _____

À TOUS LES JOURS _____ (ENTRE _____ ET _____)

EST-CE QUE CES FLUCTUATIONS VOUS ONT CAUSÉ DES PERTES
MATÉRIELLES? _____

SI OUI, LESQUELLES ? (AU COURS DES 3 DERNIÈRES ANNÉES)

EST-CE QUE CES FLUCTUATIONS VOUS ONT CAUSÉ DES PROBLÈMES
MINEURS OU MAJEURS? _____

EXPLIQUEZ COMMENT CELA PEUT NUIRE À VOS ACTIVITÉS
QUOTIDIENNES :

PROBLÈMES MINEURS :

Annexe 2

Pétition

LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-LAMY

MRC DE TÉMISCOUATA

PÉTITION

**SUR LA QUALITÉ DE
L'APPROVISIONNEMENT EN ÉLECTRICITÉ
DES UTILISATEURS DE LA MUNICIPALITÉ.**

PRÉSENTÉ À :

**HYDRO-QUÉBEC
&
LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE DU QUÉBEC
&
LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

JANVIER 2007

LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-LAMY

SUJET : La qualité de l'approvisionnement de la municipalité en énergie électrique pour le 220 volts et l'absence de courant de 550 volts.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy, MRC de Témiscouata, est localisée à l'extérieur des grandes voies de distribution de l'électricité au Témiscouata.

CONSIDÉRANT QUE cette municipalité est approvisionnée par une ligne 220 volts en provenance du centre de distribution de Saint-Jean-de-Dieu.

CONSIDÉRANT la qualité déficiente de l'approvisionnement.

CONSIDÉRANT l'absence du service 550 volts.

CONSIDÉRANT QUE la plupart des citoyens et citoyennes et entreprises du territoire sont affectés par des variations de courant en intensité.

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité a le droit à un service de qualité.

CONSIDÉRANT QUE des poteaux ont été installés jusqu'à Saint-Pierre-de-Lamy pour permettre d'acheminer le courant jusqu'au centre du village.

CONSIDÉRANT les difficultés vécues par nos citoyens et citoyennes quant à l'approvisionnement, à la qualité de l'approvisionnement et la constance de cet approvisionnement.

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC de Témiscouata a appuyé cette demande légitime de nos concitoyens et concitoyennes.

CONSIDÉRANT QUE les 19 autres municipalités de notre MRC sont également solidaires de cette demande.

CONSIDÉRANT QUE plusieurs organismes de notre territoire ont également appuyé notre demande.

Nous citoyens et citoyennes de Saint-Pierre-de-Lamy demandons à Hydro-Québec, à la Régie de l'énergie du Québec et au gouvernement du Québec de garantir à notre communauté un service en électricité de qualité équivalente à ce qui est offert dans l'ensemble du Témiscouata, du Bas-Saint-Laurent et du Québec.

Nous citoyens et citoyennes, de Saint-Pierre-de-Lamy, considérons que ce service soit apporté à notre collectivité sans coûts supplémentaires pour des besoins de consommation équivalents.

Nous citoyens et citoyennes de Saint-Pierre-de-Lamy avons pris connaissance du texte ci-haut présenté et sommes en accord avec celui-ci.

Fait à Saint-Pierre-de-Lamy ce :

Nom en lettre moulée	Adresse	Signature
1) _____	_____	_____
2) _____	_____	_____
3) _____	_____	_____
4) _____	_____	_____
5) _____	_____	_____
6) _____	_____	_____
7) _____	_____	_____
8) _____	_____	_____
9) _____	_____	_____
10) _____	_____	_____
11) _____	_____	_____
12) _____	_____	_____
13) _____	_____	_____
14) _____	_____	_____
15) _____	_____	_____
16) _____	_____	_____
17) _____	_____	_____
18) _____	_____	_____

Annexe 3

Résolutions

Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy
MRC de Témiscouata
CLD de la MRC de Témiscouata
SADC de Témiscouata
Président de l'entreprise les Produits PBM

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Session régulière spéciale ajournée
tenue le : 6 septembre 2005

à laquelle étaient présents :

Le maire : Monsieur Benoît Ouellet

et les conseillers suivants :

Madame Colette Sirois, Monsieur Gaston Caron,

Monsieur Bruno Ouellet, Monsieur Denis Ouellet,

Madame Carolle M. Ouellet, Monsieur Jean-Pierre Ouellet,

tous formant quorum, sous la présidence du maire.

Madame France Dubé, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

R.S. 085-2005 ÉLECTRICITÉ 550

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint Pierre de Lamy n'est pas encore desservie par le courant triphasé (550) ;

ATTENDU QUE les entreprises de ladite municipalité auraient besoin de ce service indispensable de nos jours ;

ATTENDU QUE nous n'avons pas les moyens financiers de payer un tel équipement ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères que l'on demande à Hydro-Québec que le courant triphasé (550) soit installé dans la municipalité de Saint Pierre de Lamy, aux frais de Hydro-Québec.

Adoptée.

Copie certifiée conforme
Ce 29^e jour de janvier 2007



Mireille Plourde
directrice générale et
secrétaire-trésorière

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Session régulière [] spéciale [] ajournée []
tenue le : 6 février 2006
à laquelle étaient présents :
Le maire : Monsieur Gaston Caron []
et les conseillers suivants :
Madame Colette Sirois, [] Monsieur Mario Morin, []
Monsieur Émilien Rioux, [] Monsieur Ghislain Labrie, []
Madame Julie Gagnon, [] Monsieur Jean-Pierre Ouellet, []
tous formant quorum, sous la présidence du maire.
Madame Mireille Plourde, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

R.S. 019-2006 HYDRO-QUÉBEC

ATTENDU QUE nous recevons des plaintes à l'effet que le courant n'est pas stable à Saint Pierre de Lamy ;

ATTENDU QUE le courant électrique n'est pas constant, surtout aux heures de pointe ;

ATTENDU QUE cela occasionne des bris d'appareils électriques dans les entreprises agricoles et manufacturières ainsi que dans les érablières ;

ATTENDU QUE les usagers ne sont pas satisfaits du service électrique fourni dans notre municipalité ;

ATTENDU QUE nous croyons qu'une ligne 550 pourrait corriger la situation et régler ces problèmes ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères que l'on demande à Hydro-Québec d'effectuer, à ses frais, les travaux nécessaires pour l'amélioration du service d'électricité à Saint Pierre de Lamy.

Adoptée.

Copie certifiée conforme
Ce 29^e jour de janvier 2007



Mireille Plourde
directrice générale et
secrétaire-trésorière

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Session régulière spéciale ajournée
tenue le : 3 avril 2006

à laquelle étaient présents :

Le maire : Monsieur Gaston Caron
et les conseillers suivants :

Madame Colette Sirois,	<input checked="" type="checkbox"/>	Monsieur Mario Morin,	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Émilien Rioux,	<input type="checkbox"/>	Monsieur Ghislain Labrie,	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Julie Gagnon,	<input checked="" type="checkbox"/>	Monsieur Jean-Pierre Ouellet,	<input checked="" type="checkbox"/>

tous formant quorum, sous la présidence du maire.

Madame Mireille Plourde, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.
Le conseiller Émilien Rioux est absent.

15.3 HYDRO-QUÉBEC

N'ayant eu aucun retour ni d'accusé réception, faire un suivi sur la résolution qui a été envoyé à Hydro-Québec (6-02-06) concernant les plaintes à l'effet que le courant n'est pas stable à Saint-Pierre-de-Lamy.

Copie certifiée conforme
Ce 29^e jour de janvier 2007



Mireille Plourde
directrice générale et
secrétaire-trésorière

M.R.C. de TÉMISCOUATA

C.P. 460, 5, RUE HÔTEL-DE-VILLE, 2ième ÉTAGE
 NOTRE-DAME DU LAC, TÉMISCOUATA (QC) G6L 1X0
 TÉL.: 418-899-6725
 FAX: 418-899-2000

COPIE DE RÉOLUTION

Extrait du procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata, tenue mercredi le 22 novembre 2006, à 19 h 30, à la salle du chef-lieu à Notre-Dame-du-Lac.

RÉSOLUTION RS-141-06

PROBLÉMATIQUE DE MUNICIPALITÉS DU TERRITOIRE DE LA MRC DE TÉMISCOUATA ET D'AILLEURS AU QUÉBEC N'ÉTANT PAS ALIMENTÉES PAR LE COURANT ÉLECTRIQUE DE 550 VOLTS

ATTENDU QUE des municipalités du territoire de la MRC de Témiscouata et même d'ailleurs ne sont pas desservies par le courant électrique de 550 volts,

ATTENDU QUE ce voltage s'avère essentiel pour favoriser l'implantation d'entreprises qui doivent utiliser une forte consommation d'énergie,

ATTENDU QU'un entrepreneur de la municipalité de St-Pierre-de-Lamy au Témiscouata doit actuellement utiliser des génératrices pour répondre à ses besoins énergétiques,

ATTENDU QU'il est incontournable en 2006 que des municipalités doivent agir de la sorte pour assurer la rentabilité de leurs entreprises,

ATTENDU QUE ces entreprises sont souvent situées de 4 à 6 kilomètres des secteurs alimentés par le courant électrique de 550 volts,

ATTENDU QU'elles ne peuvent assurer de tels frais de raccordement en raison des coûts astronomiques qu'ils suscitent, coûts qui pour une distance de 5 kilomètres peuvent varier entre 250 000 \$ et 500 000 \$,

ATTENDU QUE les lois gouvernementales actuelles doivent être modifiées pour permettre aux municipalités concernées d'être desservies,

ATTENDU QU'une telle carence hypothèque à court terme l'avenir et la survie même de ces municipalités,

Il est proposé par Michel Lacasse
 appuyé par Jacques Asselin
 et résolu à l'unanimité des maires

Que la Municipalité régionale de comté de Témiscouata demande au ministre des Ressources naturelles et de la Faune, monsieur Pierre Corbeil, de modifier les lois gouvernementales actuelles afin que la Régie de l'Énergie du Québec et Hydro-Québec puissent procéder et ainsi répondre aux attentes des municipalités concernées.

ADOPTÉE.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
 CE 5^e jour de décembre 2006.


 Jean-Pierre Laplante
 Directeur général

Serge Fortin, Préfet
 (Signé)

* Cette résolution entrera en vigueur à la prochaine réunion du Conseil de la MRC de Témiscouata.



CLD DE LA MRC DE TÉMISCOUATA

Comité local de développement

TÉMISCOUATA
Exceptionnel!

COPIE DE RÉOLUTION
D'UNE RÉUNION TENUE PAR
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CLD DE LA MRC DE TÉMISCOUATA
LE 7 MARS 2007

EXTRAIT :

PROBLÉMATIQUE DE MUNICIPALITÉS DU TERRITOIRE DE LA MRC DE TÉMISCOUATA ET D'AILLEURS AU QUÉBEC N'ÉTANT PAS ALIMENTÉES PAR LE COURANT ÉLECTRIQUE DE 550 VOLTS

ATTENDU QUE des municipalités du territoire de la MRC de Témiscouata et même d'ailleurs ne sont pas desservies par le courant électrique de 550 volts ;

ATTENDU QUE ce voltage s'avère essentiel pour favoriser l'implantation d'entreprises qui doivent utiliser une forte consommation d'énergie ;

ATTENDU QU'un entrepreneur de la municipalité de St-Pierre-de-Lamy au Témiscouata doit actuellement utiliser des génératrices pour répondre à ses besoins énergétiques, sans compter d'autres entreprises agricoles et acéricoles vivant certaines problématiques d'approvisionnement ;

ATTENDU QUE ces entreprises sont souvent situées de 4 à 6 kilomètres des secteurs alimentés par le courant électrique de 550 volts ;

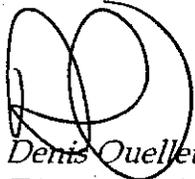
.../2

ATTENDU QU'elles ne peuvent assurer de tels frais de raccordement en raison des coûts astronomiques qu'ils suscitent, coûts qui pour une distance de 5 kilomètres peuvent varier entre 250 000\$ et 500 000\$;

ATTENDU QU'une telle carence hypothèque à court terme l'avenir et la survie même de ces municipalités et va à l'encontre du principe d'universalité ;

Il est proposé par monsieur Camil Dion , appuyé par monsieur Guy Raymond que le CLD de la MRC de Témiscouata demande à Hydro-Québec d'effectuer à ses frais les travaux nécessaires à l'amélioration du service d'électricité et qu'il rende disponible le 550 volts triphasé à St-Pierre-de-Lamy.

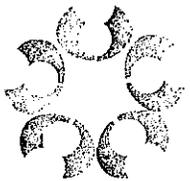
Adoptée à l'unanimité. (RS-2313-2007)



Denis Quellet

Directeur général

*Copie conforme signée à Notre-Dame-du-Lac
Ce treizième jour de mars 2007.*



Extrait du livre des délibérations
de la sixième réunion du Conseil d'administration
de la Société d'aide au développement de la collectivité de Témiscouata
tenue à Notre-Dame-du-Lac, le 22 mars 2007.

Présences : Édith St-Amand, vice-présidente développement local
Vallier Daigle, vice-président investissement
Maurice Ouellet, administrateur
Guy Raymond, administrateur
Réal Dubé, administrateur
André Chouinard, administrateur
Léona Fortin, administratrice
Gilka Théberge, administratrice

14.1 Alimentation électrique 550 Hydro-Québec

ATTENDU QUE des municipalités du territoire de la MRC de Témiscouata ne sont pas desservies par le courant électrique de 550 volts;

ATTENDU QUE ce voltage s'avère essentiel pour favoriser l'implantation d'entreprises qui doivent utiliser une forte consommation d'énergie;

ATTENDU QU'UN entrepreneur de la municipalité de St-Pierre-de-Lamy au Témiscouata doit actuellement utiliser des génératrices pour répondre à ses besoins énergétiques;

ATTENDU QUE ce même entrepreneur investi plusieurs centaines de milliers de dollars dans un projet afin d'améliorer la productivité de son entreprise;

ATTENDU QU'IL est incontournable en 2007 que des municipalités doivent agir de la sorte pour assurer la rentabilité de leurs entreprises;

ATTENDU QUE les lois gouvernementales actuelles doivent être modifiées pour permettre aux municipalités concernées d'être desservies;

...2

ATTENDU QU'UNE telle carence hypothèque à court terme l'avenir et la survie même de ces municipalités;

Il est proposé par Monsieur Guy Raymond et appuyé par Monsieur André Chouinard que la SADC de Témiscouata appuie la MRC de Témiscouata dans sa démarche auprès du ministre des Ressources naturelles et de la Faune, monsieur Pierre Corbeil, pour qu'il modifie les lois gouvernementales actuelles afin que la Régie de l'Énergie du Québec et Hydro-Québec puissent procéder et ainsi répondre aux attentes des municipalités concernées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ, proposition No 565/03-2007



Jean-Dominic Caron

Trésorier et secrétaire substitut

Copie conforme signée à Notre-Dame-du-Lac
ce vingt-sixième jour d'avril 2007.



LES PRODUITS PBM

30, chemin du Moulin
Saint-Pierre-de-Lamy
(Québec)
G0L 4B0

Le 29 janvier 2007

Objet : Hydro-Québec, ligne 550

Pour mieux vous situer, permettez-moi de vous parler de la saga de mes entreprises vs Hydro-Québec.

En 1976, je faisais l'acquisition d'une scierie. Celle-ci fonctionnait au moyen de la vapeur. En raison de la vétusté du bâtiment et la disposition des équipements qui rendait l'entreprise non rentable, je procède donc en 1982 à la reconstruction de l'usine. Le principe de la vapeur est conservé car le 550 n'est pas disponible à St-Pierre-de-Lamy.

Le 24 juin de la même année, quelques jours avant la reprise des opérations, un incendie se déclare et détruit complètement le bâtiment et les équipements. Je ne possédais pas une couverture d'assurance couvrant tous les dommages.

Des démarches sont entreprises afin de trouver du financement. J'y suis parvenu plusieurs mois plus tard, en recourant à la population au moyen de souscription populaire.

Un opportunité s'offre à moi de faire l'acquisition d'une scierie à Armagh dans le comté de Bellechasse. Je suis né à St-Pierre-de-Lamy et j'y demeure toujours, je voyais qu'une solution, déménager le bâtiment et les équipements dans mon patelin.

Cette scierie était ultra moderne et tous les moteurs fonctionnaient au moyen du 550. Le même problème se répétait à moins de déposer 160 000\$ auprès d'Hydro-Québec, somme dont je ne disposais pas.

Pour une deuxième fois, je me suis résigné à réinstaller la vapeur. Des dizaines de moteurs disposés pour le 550 se retrouvent donc dans un entrepôt. A cause du nombre de machines, il n'y avait plus de place pour ajouter une autre courroie dans le sous-sol de l'usine, c'était un vrai labyrinthe. Cela fonctionnait bien, mais pour contrer à un manque d'énergie, il fallait ajouter un moteur "diesel". Ainsi, ça prenait un moteur pour faire marcher un autre moteur, une vraie farce... , Si bien que quelques années plus tard, l'entreprise est en faillite dû à ce problème d'énergie.

Entre temps, j'avais démarré une autre entreprise, Les Produits P.B.M.. J'ai du donc faire l'achat d'équipements et transformer les moteurs au 220, ce qui augmente les coûts d'investissement. En 1984, j'ai remplacé un rouleau par une presse hydraulique qui encore une fois fonctionnait au 550, mais il m'a fallu acheter un moteur "diesel" et l'installer dans un abri extérieur.

Au fil des années, j'ai eu besoin de financement. J'ai souvent rencontré des réticences auprès des institutions financières, comprenant mal que le 550 n'existe dans ma municipalité. J'ai tolérer la situation et j'ai freiné les investissements et le développement de mon entreprise.

Les équipements sont en place depuis 1978, ils démontrent maintenant de la fatigue et la production à atteint son maximum. À court terme, nous devons penser à les renouveler car nous pensons à développer le marché vers l'exportation.

En remplaçant ces équipements par la nouvelle technologie, va-t-on rencontrer le problème que nous avons eu en 2005. En effet, après avoir fait l'achat d'une scie informatisée, quelques semaines plus tard, nous avons du changer le moteur à cause d'une baisse de tension. Hydro-Quebec est venu apporter les correctifs sur le transformateur, mais cela n'a pas payé le remplacement du moteur et la perte de temps occasionnée par le bris.

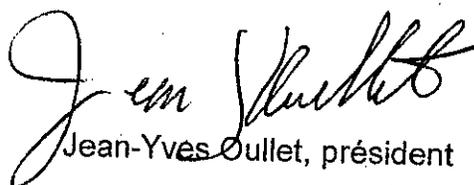
Je pourrais vous écrire biend 'autres pages sur tous les inconvénients que j'ai subi à cause de cette lacune énergétique.. Mon récit est peut-être un peu imagé et ne repose pas sur des chiffres et des statistiques, Cependant, il reflète bien la réalité et il est inconcevable qu'en 2007 une telle situation persiste encore alors qu'une société d'état comme Hydro-Québec génère des profits par millions.

Malgré notre faible taux de population, pourquoi qu' une société comme Bell a le souci de nous donner les mêmes services de téléphonie comme partout ailleurs en province? Comme Bell, je crois qu' Hydro Québec à le devoir de nous donner les mêmes services.

Depuis 1976, j'ai toujours travaillé à préserver la vitalité économique de ma municipalité et d'y créer des emplois. Il ne faudrait pas mettre de côté que le Groupe PBM permet de donner une quarantaine d'emplois directs et indirects, réalité qui fait l'envie de bien d'autres municipalités.

Mes fils, Frédéric et Mathieu ont maintenant repris la relève. Ils ont pleins d'idées et d'énergie et ils sont ouverts au développement. J'espère que l'absence du 550 ne freinera pas leur élan.

Je profite de l'occasion pour remercier tous les organismes de développement ainsi que les membres du conseil municipal impliqués dans ce dossier et qui ont à coeur de nous aider.


Jean-Yves Oullet, président